

DEPARTEMENT
De l'AISNE
ARRONDISSEMENT
SAINT-QUENTIN
CANTON
de BOHAIN
COMMUNE
De VENDHUILE

2025/5/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 novembre à 09h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mrs X. PASSET, F. FORTIN, E. FLAMANT, L. FOURNIER, F. GACH, P. AUDIN, D. LETEMPLE, D. FERNANDES, T. FLEUREAU et Mme D. FURGEROT.

Pouvoir : Mme M. FAXELLE donne pouvoir à Mr F. FORTIN, Mme B . CARPENTIER donne pouvoir à Mr X. PASSET.

Excusés : M H. DEPREZ et Mmes M. FAXELLE, N. LEROY et B. CARPENTIER

Non excusé : Mme M. MIELCAREK

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Mutualisation formation Eksae

Le prestataire informatique EKSAE a procédé à une profonde mise à jour du logiciel de comptabilité communale qui a nécessité une formation à distance organisée le 31 octobre 2025 pour un coût global de 1800€ .

Compte tenu du montant élevé de la formation dispensée, les collectivités dénommées ci-après : VENDHUILE, LEVERGIES, LEHAUCOURT, MAGNY LA FOSSE, JONCOURT, SEQUEHART et le SIVOM de LE CATELET, RAMICOURT ont décidé de mutualiser le coût de la formation.

La commune de LEHAUCOURT s'est proposée de supporter le coût total de la formation afin de régler la facture EKSAE et d'émettre un titre de recettes exécutoire à l'encontre des collectivités pré-citées pour une quote-part identique soit 225€.

Il convient de procéder au mandatement de la participation de la commune et d'imputer la dépense au c/6184 "versement à des organismes de formation".

La facture du prestataire ainsi que l'ASP de la commune de LEHAUCOURT seront joints au mandat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après avoir délibéré, accepte le mandatement de la facture.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2025.12.09 07:00:39 +0100
Ref:9982332-15052424-1-D
Signature numérique
le Maire